



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 10/2018 :

#### **Demande de crédit de CHF 29'000'000. — pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 juin 2018 avec Mr. le Municipal Nicolas Ray, puis le 18 juin avec Madame la Syndique Louise Schweizer, Monsieur le Municipal Patrick Hübscher et la boursière Odette d'Onofrio-Vuille, puis a délibéré à la suite de ces entrevues. La commission tient à remercier Madame la Syndique Louise Schweizer, Messieurs les Municipaux Patrick Huebscher et Nicolas Ray ainsi que la boursière Odette d'Onofrio-Vuille pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

Ce préavis représente la troisième phase d'un projet dont le coût total peut être estimé aujourd'hui aux environs de CHF 32 millions. En effet, le coût de la première phase (concours de projet) s'est monté à CHF 395'000, celui de la deuxième phase (étude du projet) à CHF 2'611'000 et celui de la construction proprement dite, qui fait l'objet du présent préavis, à CHF 29'000'000.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet investissement apparaît dans le plan d'investissements, à hauteur de CHF 37'611'000, dont CHF 3'000'000 pour l'équipement des classes qui ne fait pas l'objet de présent préavis. D'ailleurs, ce montant va être supprimé du plan d'investissements car il a été convenu avec l' AISGE, pour des raisons pratiques, que l'équipement des classes sera pris en charge directement par cette dernière.

A la suite d'une première estimation présentée en mars 2017 d'un montant total de CHF 35'866'000, deux phases d'optimisation ont été réalisées, qui ont permis de ramener le coût total du projet à CHF 32'860'000 dans un premier temps, puis finalement à CHF 30'550'000.

La commission des finances salue les efforts consentis pour maîtriser les coûts.

**Budget :** Comme indiqué dans le préavis, le montant total du coût de la construction résulte de soumissions rentrées à la suite du processus d'appels d'offres décrit dans le préavis.

Sur cette base, on peut conclure que le coût de construction présenté est réaliste. Cependant, la commission des finances est d'avis qu'il y manque un élément important : En effet, les intérêts intercalaires – estimés à CHF 669'550 - n'ont pas été intégrés au coût total du bâtiment.

Bien qu'il soit mentionné en haut de la page 26 du préavis que « ...l'ensemble des coûts de la dette (intérêts et frais) ... seront inclus dans les coûts du bâtiment et donc rechargés à l' AISGE... », cela n'apparaît pas dans le calcul des CHF 34 millions qui figure sous le paragraphe « Revente à l' AISGE » plus bas à la même page 26 du préavis.

Malgré ces remarques, aucun péril ne menace les finances de notre commune, puisque le préavis déposé par le CODIR de l' AISGE pour le rachat du projet – et qui doit être voté le 20 juin - mentionne une valeur globale de CHF 35 millions avec une précision de plus ou moins 5% et précise que ce montant inclut notamment les frais bancaires. Cette différence de CHF 1 million couvre largement les intérêts intercalaires.

**Demande de crédit de CHF 29'000'000.— pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids**

---

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

Dans cette optique, la Municipalité a d'ores et déjà approché des banques et des institutions financières afin de leur présenter le projet. Elle n'anticipe aucun problème pour lever les CHF 29 millions nécessaires à son financement

D'autre part, la Municipalité a déjà obtenu un relèvement temporaire de son plafond d'endettement CHF 23 millions à 67 millions (préavis 20/2016).

Rappelons que l'intégralité du projet et de ses coûts de financement seront repris par l'AISGE lorsque la construction du bâtiment sera achevée. A terme, il ne restera donc aucune trace de cet investissement dans les comptes de la commune d'Arzier – Le Muids.

Les coûts de fonctionnement (entretien, intérêts et amortissement) seront supportés par les cinq communes impliquées dans ce projet selon la clé de répartition habituelle (50% habitants/50% élèves).

**Amortissement :** Pour la même raison, aucun amortissement n'est prévu.

**Risques particuliers liés à cet investissement :**

En cas de refus du présent préavis par le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids, le risque existe que les quelques CHF 3 millions encourus pour le concours de projets (CHF 395'000) et l'étude du projet (CHF 2'611'000) restent dans les comptes de notre commune.

**Amendements :** Aucun

### 3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 10/2018 tel que présenté par la Municipalité :

D'une part :

1. D'adopter le préavis municipal N° 10/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 29'000'000 pour la construction d'un nouvel établissement scolaire pour les élèves 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.
2. D'accorder un crédit de CHF 29'000'000 pour le financement de cette construction,
3. De financer ce dernier par l'emprunt,
4. De ne pas l'amortir dans la mesure où l'ouvrage sera revendu à l'AISGE.

D'autre part :

5. De garder la salle polyvalente (CHF 267'000.--) propriété communale,
6. De financer ce montant de CHF 267'000.—par l'emprunt
7. D'amortir cet objet sur 30 ans,
8. De porter la charge financière annuelle de CHF 11'659.—au compte de fonctionnement.

Arzier-Le Muids, le 18 juin 2018

**Demande de crédit de CHF 29'000'000.— pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids**

---

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Jean-Marie WEYER

Rapporteur

Excusé

Vincent GRANDJEAN

Excusé